

Révision du SCoT de l'agglomération tourangelle

Présentation du document d'orientation et d'objectifs

Réunion publique
2 juin 2025



acadie



atu

Déroulé de la soirée

1

La révision du schéma de cohérence territoriale : pourquoi, comment ?

2

Le document d'orientation et d'objectifs

3

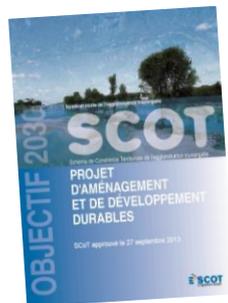
À vous la parole !



La démarche de révision du SCoT

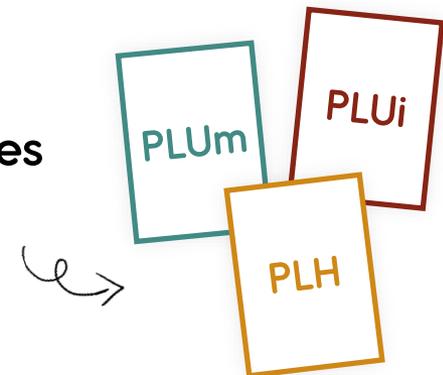
Le schéma de cohérence territoriale ?

Un document d'urbanisme élaboré à l'échelle de l'agglomération tourangelle, en vigueur depuis 2013



Un projet politique qui fixe le cap et les orientations en matière d'aménagement du territoire pour les 20 prochaines années

Des objectifs avec lesquels devront être compatibles les PLU, les programmes locaux de l'habitat, le plan de mobilité, les autorisations d'exploitation commerciale...



L'agglomération tourangelle ?

3 EPCI

54 communes

392 000 habitants

[INSEE 2022]

14 communes
nouvellement
intégrées



22 communes

297 000 habitants



10 communes
40 000
habitants

Touraine Vallée de l'indre
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

22 communes

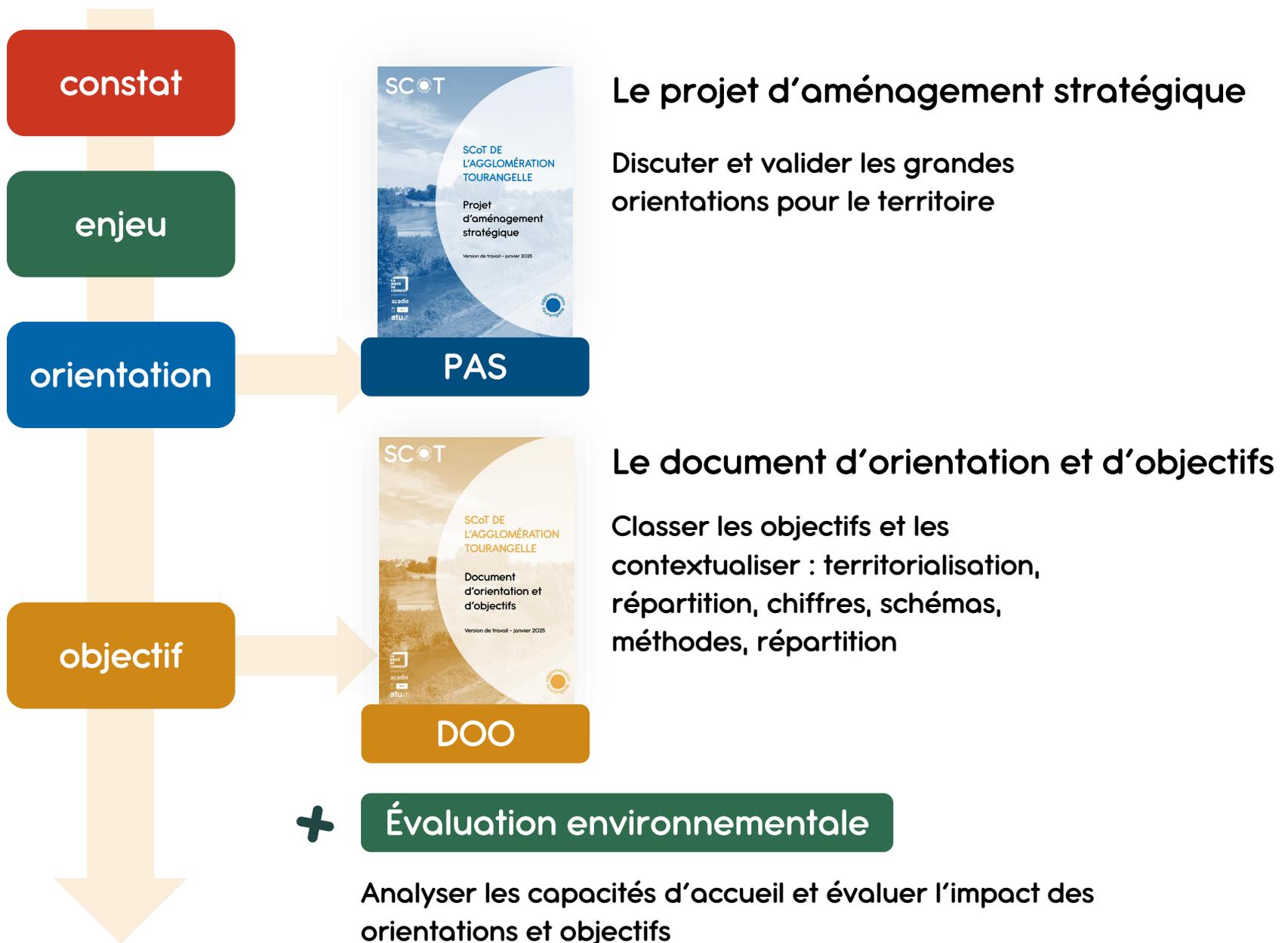
54 000 habitants

Pourquoi réviser le SCoT ?

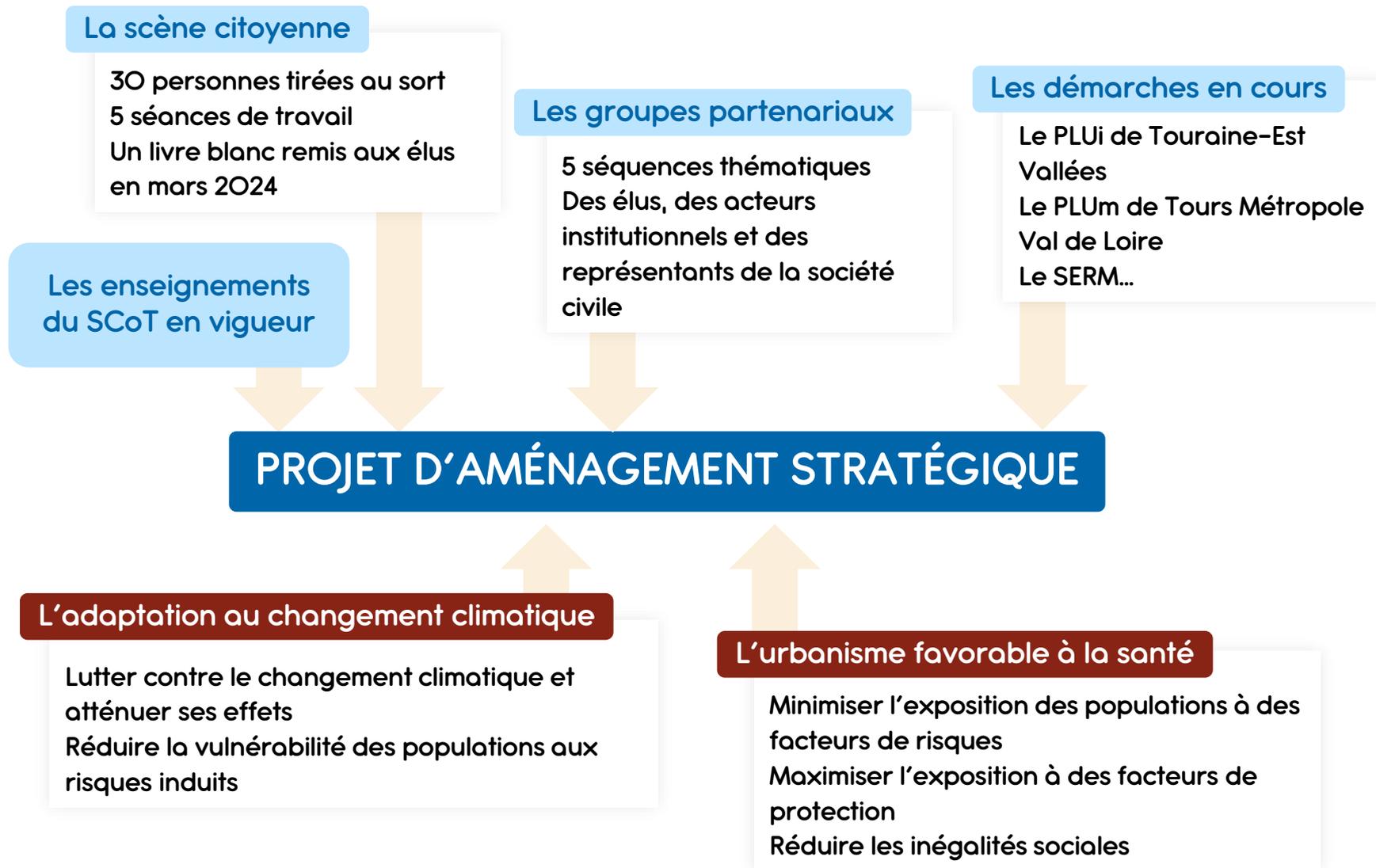
- Intégrer le nouveau périmètre du SMAT incluant 14 communes supplémentaires
- Adapter le document aux évolutions réglementaires : loi Climat et Résilience (ZAN), SRADDET...
- Prendre en compte le contexte dans lequel s'inscrit l'aménagement du territoire (qui a beaucoup évolué ces dernières années : urgence climatique, santé, réindustrialisation, diminution de la biodiversité, raréfaction de l'eau potable, recherche d'une densité acceptable...)



Le schéma de cohérence territoriale ?



Comment réviser le SCoT ?





Du projet aux objectifs

Revoir la feuille de route

Objectifs du SCoT de 2013

À horizon 2030

Accueillir 35 000 habitants

Produire 35 800 logements

Un potentiel de 1894 ha

800 ha pour l'habitat

60% en renouvellement urbain
et densification

1094 ha pour l'économie



Objectifs du projet de SCoT

À horizon 2050

Quel accueil démographique ?

Quelle production de logements ?

Quels espaces à urbaniser ?

Quelle organisation territoriale ?

Quel équilibre ?

Quelle armature ?

Le PAS : sommaire



Un socle de valeurs communes

- 1 PAYSAGES & PATRIMOINE
- 2 BIODIVERSITÉ & MILIEUX
- 3 DÉMOGRAPHIE & HABITAT
- 4 CENTRALITÉS & COMMERCE
- 5 ÉCONOMIE & AGRICULTURE
- 6 MOBILITÉS
- 7 RESSOURCES & RISQUES

Des trajectoires territoriales

Du PAS au DOO



Présentation des grandes orientations du projet de territoire

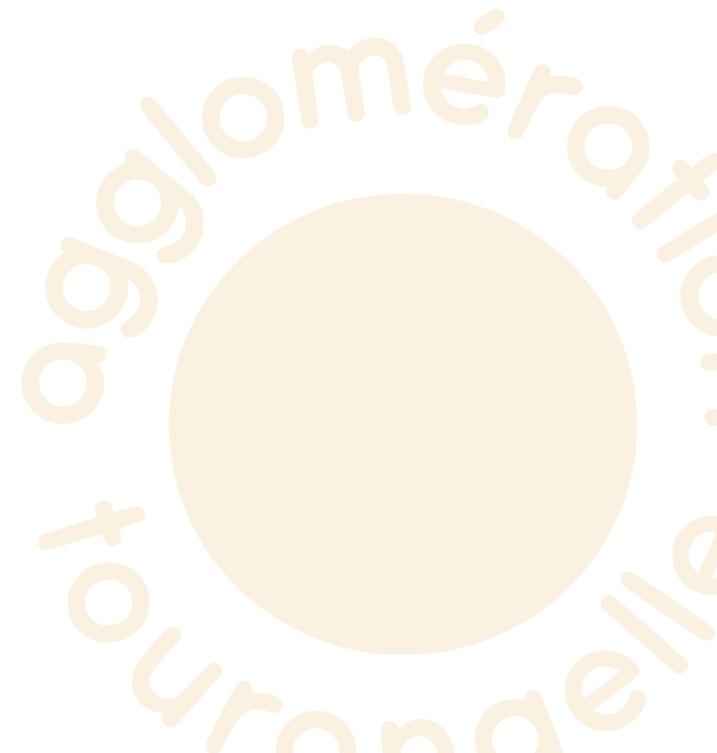
Pour une meilleure appropriation du PAS et DOO : même plan (titres et sous-titres)



Déclinaison des objectifs et contextualisation : territorialisation, chiffres, schémas, méthodes

PAYSAGES ET PATRIMOINE

1. UN PATRIMOINE D'EXCEPTION À PROMOUVOIR



Carte issue de la synthèse du diagnostic

Val de Loire

Patrimoine mondial

Site UNESCO

Zone tampon

Parc naturel régional Loire Anjou Touraine

Bureaux d'information touristique

Ville d'art et d'histoire

Petites cités de caractère

Musées

Principaux monuments historiques ouverts à la visite

Sites troglodytiques

La Loire à vélo

L'Indre à vélo

Le Cher à vélo

Saint-Jacques à vélo



Parc naturel régional
Loire Anjou Touraine



Val de Loire
patrimoine mondial



PAYSAGES & PATRIMOINE

1. UN PATRIMOINE D'EXCEPTION À PROMOUVOIR

Les grandes orientations

issues des groupes partenariaux,
des revues thématiques et de la
scène citoyenne

Intégrer les équipements
énergétiques et de
communication dans le
paysage

Valoriser les spécificités
identitaires de chaque
territoire

Préserver les paysages
ruraux comme urbains

Construire aujourd'hui le
patrimoine de demain



PAYSAGES & PATRIMOINE

1. UN PATRIMOINE D'EXCEPTION À PROMOUVOIR

1.1. Préserver un cadre de vie de qualité

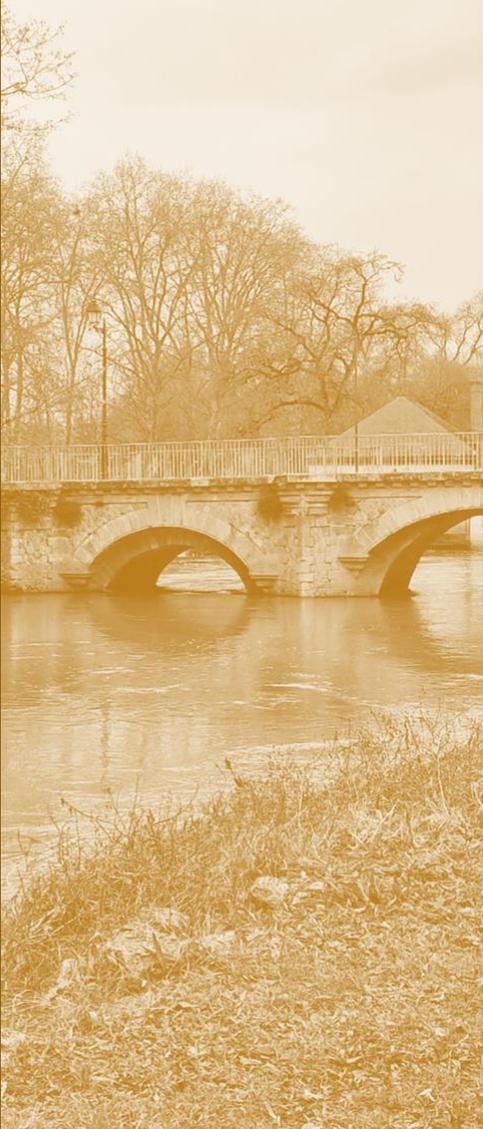
Proposer un cadre habité singulier
Affirmer les paysages ruraux
Donner à l'eau un rôle structurant
Valoriser les patrimoines bâtis

1.2. Composer avec un socle de vallées

Conforter la valeur universelle du Val de Loire
Révéler la vallée de l'Indre
Protéger les vallées secondaires

1.3. Organiser la valorisation du territoire

Lire et comprendre les paysages
Diversifier les offres touristiques
Rendre accessibles la culture et le patrimoine pour tous



1. UN PATRIMOINE D'EXCEPTION À PROMOUVOIR

à retenir

Affirmer les vallées comme support de projet, au-delà du site UNESCO

Prendre en compte la question paysagère dans les PLU, du diagnostic à la traduction réglementaire

Travailler les projets urbains en lien avec l'eau et l'accès aux fleuves et rivières

Valoriser l'ensemble du patrimoine, sur tous les territoires et pas seulement dans les espaces emblématiques

Dans le DOO

Le document d'orientation et d'objectifs contient :

- **Des objectifs de protection du patrimoine dans les PLU**
- **Des outils pour une bonne prise en compte de la qualité architecturale et paysagère dans les PLU**
- **Une déclinaison des objectifs du plan de gestion Unesco et de la charte du parc naturel régional**
- **etc.**

BIODIVERSITÉ & MILIEUX

2. UNE VITALITÉ ENVIRONNEMENTALE PRÉSERVÉE ET RENFORCÉE



BIODIVERSITÉ & MILIEUX

2. UNE VITALITÉ ENVIRONNEMENTALE PRÉSERVÉE ET RENFORCÉE

Les grandes orientations

issues des groupes partenariaux,
des revues thématiques et de la
scène citoyenne

Protéger la nature
« ordinaire », en dehors des
grandes entités
remarquables

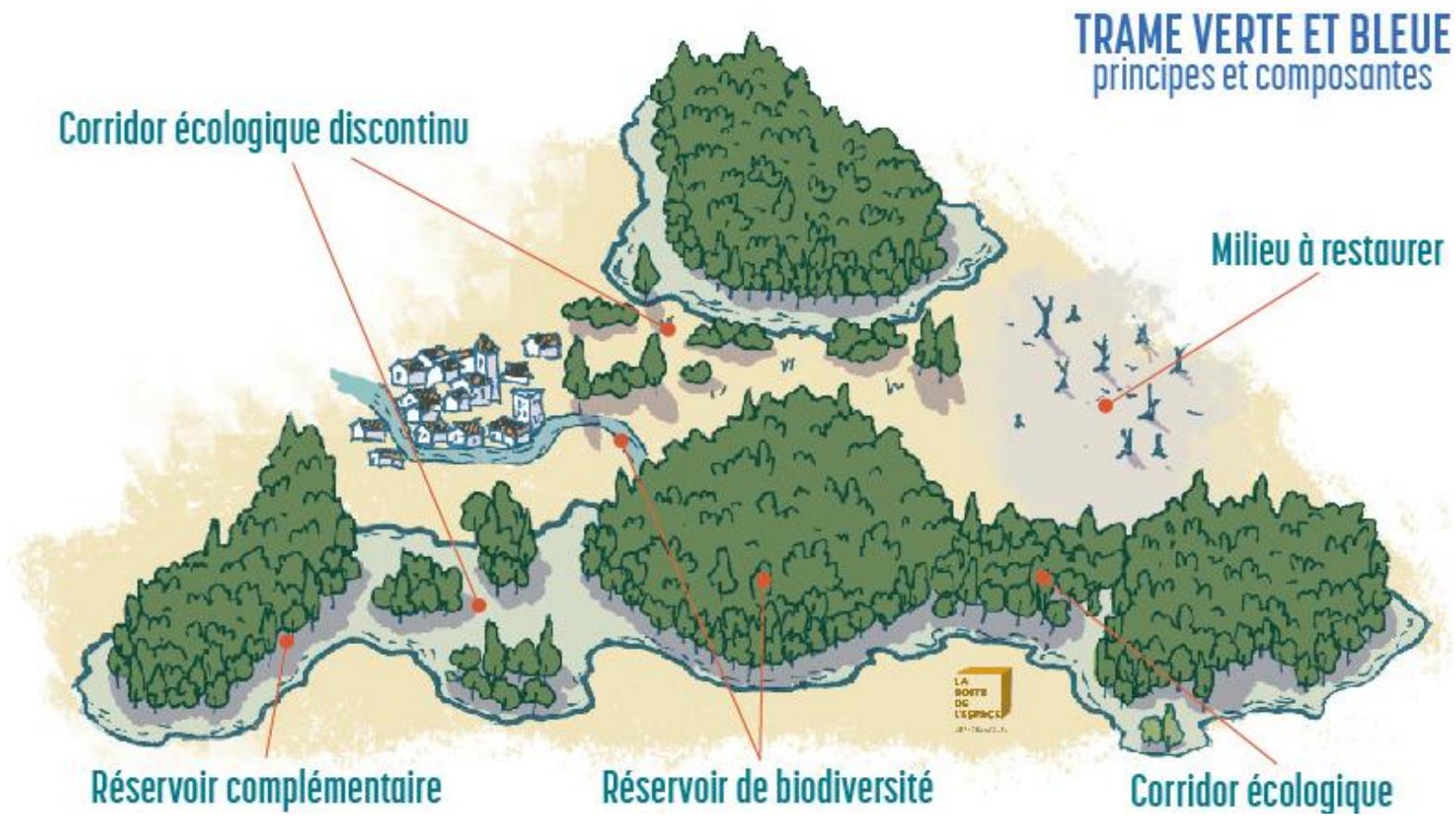
Renforcer la
fonctionnalité écologique
du territoire

Aider à franchir un cap
culturel et à harmoniser les
politiques sur le territoire

Aller plus loin dans la
connaissance et la prise
en compte de la qualité
des sols

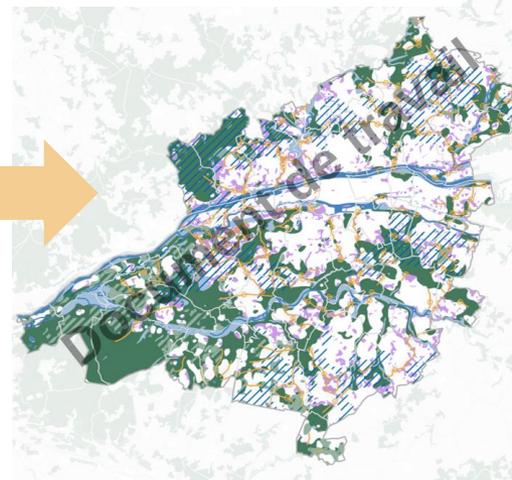
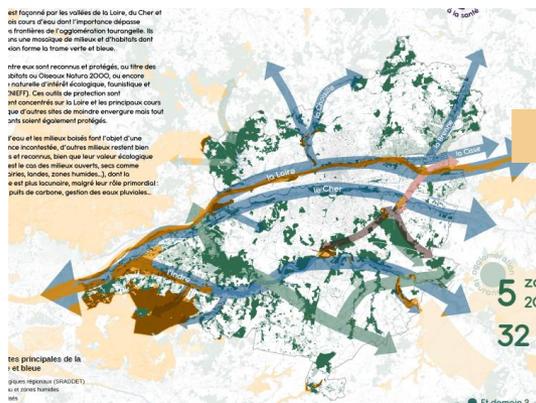
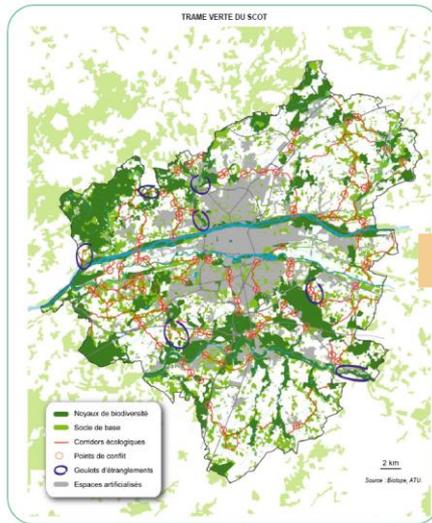


La trame verte et bleue



La trame verte et bleue

Carte de la TVB (en cours de finalisation)



Des réservoirs de biodiversité

Protection stricte

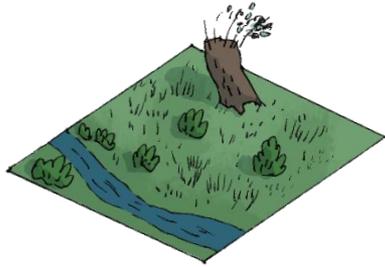
Des corridors écologiques

Préservation voire amélioration de la fonctionnalité

Un socle environnemental

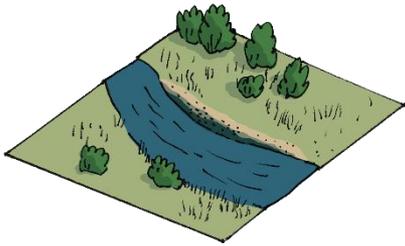
À analyser localement pour redéfinir des réservoirs complémentaires

Préserver les composantes



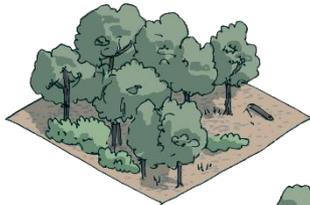
Zones humides

Reconnaître et préserver durablement les **zones humides** du territoire dans une logique de **multifonctionnalité**



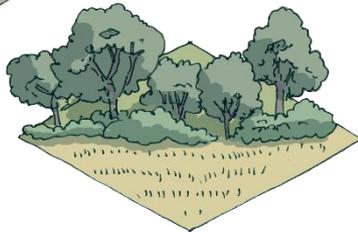
Cours d'eau

Contribuer à **renforcer la qualité écologique et chimique** des **cours d'eau** du territoire



Haies et boisements

Préserver les dynamiques des **milieux forestiers**



Conserver et renforcer le **maillage bocager** pour ses multiples **fonctionnalités**



BIODIVERSITÉ & MILIEUX

2. UNE VITALITÉ ENVIRONNEMENTALE PRÉSERVÉE ET RENFORCÉE

2.1. Lutter contre l'érosion de la biodiversité en préservant les fonctionnalités de la trame verte et bleue

Garantir la pérennité des réservoirs de biodiversité

Prendre en compte le socle et les espaces de nature ordinaire

Garantir les conditions du maintien de la fonctionnalité écologique

2.2. Valoriser toutes les composantes naturelles

Reconnaître et préserver la multifonctionnalité des zones humides et des mares

Restaurer la qualité écologique et chimique des cours d'eau

Préserver l'ensemble des composantes végétales

2.3. Affirmer la nature comme composante du bien-être sur le territoire

Valoriser la nature en milieu urbain

Favoriser la renaturation

Préserver des sols vivants

2. UNE VITALITÉ ENVIRONNEMENTALE PRÉSERVÉE ET RENFORCÉE

à retenir

Donner une portée à la protection des réservoirs de biodiversité et corridors écologiques

Partager une méthode pour l'identification et la protection des composantes individuelles

Remettre les sols au centre des projets pour l'ensemble des services écosystémiques qu'ils rendent

Considérer la place de la nature dans les milieux urbanisés et pas seulement dans l'espace agricole et naturel

Dans le DOO

Le document d'orientation et d'objectifs contient :

- Une cartographie des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques sur tout le territoire
- Des objectifs de protection de ces espaces dans les PLU
- Des outils pour identifier, analyser et préserver les haies, les boisements, les zones humides, les sols...
- etc.

DÉMOGRAPHIE & HABITAT

3. UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE POUR UN ACCUEIL DURABLE



Revoir la feuille de route

Objectifs du SCoT de 2013

À horizon 2030

Accueillir 35 000 habitants
Produire 35 800 logements

Un potentiel de 1894 ha
800 ha pour l'habitat
60% en renouvellement urbain
et densification
1094 ha pour l'économie



Objectifs du projet de SCoT

À horizon 2050

Quel accueil démographique ?
Quelle production de logements ?

Quels espaces à urbaniser ?
Quelle organisation territoriale ?
Quel équilibre ?
Quelle armature ?



DÉMOGRAPHIE & HABITAT

3. UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE POUR UN ACCUEIL DURABLE

Les grandes orientations

issues des groupes partenariaux,
des revues thématiques et de la
scène citoyenne

Répondre aux besoins en
logements en s'inscrivant
dans la trajectoire ZAN

Trouver un équilibre dans la
répartition sur le territoire

Pour un habitat de
qualité, agréable à vivre
et durable

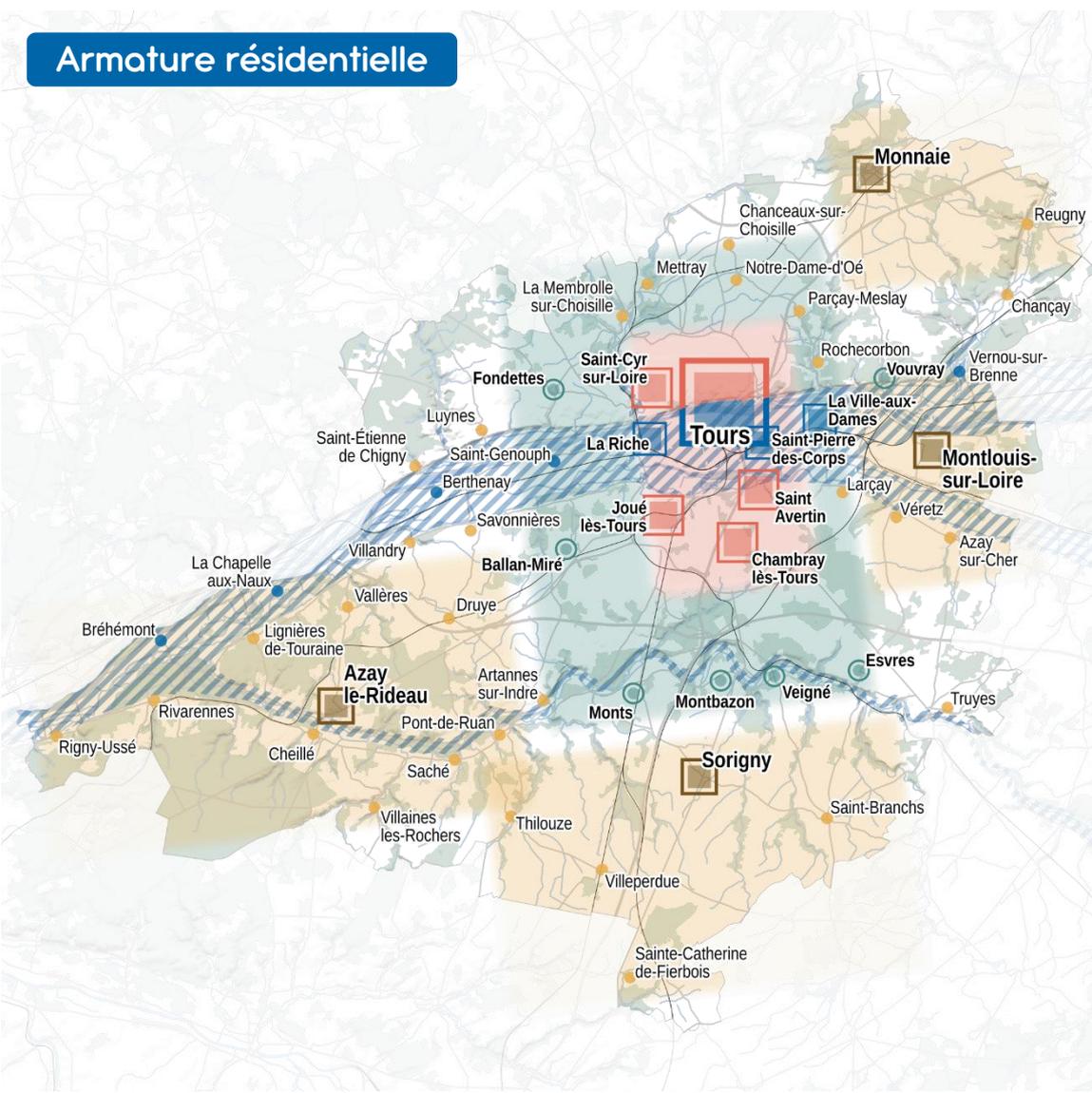
Favoriser le vivre
ensemble et la convivialité

Permettre un
parcours
résidentiel
complet

S'appuyer sur une armature de projet

Différents types de pôles pour différentes responsabilités

Armature résidentielle



-  Cœur d'agglomération sensible
-  Cœur d'agglomération stratégique
-  Pôles relais d'attractivité
-  Pôles de bassin
-  Pôles de proximité
-  Pôles de proximité sensibles



**Des responsabilités
différentes par
polarité**

S'appuyer sur une armature de projet

Différents types de pôles pour différentes responsabilités



	Cœur d'agglomération sensible	Cœur d'agglomération stratégique	Pôle relais d'attractivité	Pôle de bassin	Pôle de proximité
Croissance démographique	0 à 0,2 %	0,5 %	0,5 %	0,8 %	0,3 %
Diversité	+	++	+++	++	+
Part minimale de la production de logement en densification	80 %	60 %	60 %	50 %	50 %
Principe d'optimisation foncière		Minimum 25 log/ha	Minimum 20 log/ha	Minimum 20 log/ha	Minimum 15 log/ha
Objectif minimal de densité moyenne		40 log/ha	30 log/ha	30 log/ha	20 log/ha

Document de travail

La consommation d'espace pour l'habitat

	Consommation maximale à vocation habitat 2050	Dont période 2021-2030	Dont période 2031-2040	Dont période 2041-2050
TOTAL	593 ha	<i>353 ha</i>	<i>160 ha</i>	<i>80 ha</i>
Tours Métropole Val de Loire	260 ha	<i>155 ha</i>	<i>70 ha</i>	<i>35 ha</i>
Touraine-Est Vallées	122 ha	<i>77 ha</i>	<i>30 ha</i>	<i>15 ha</i>
Touraine Vallée de l'Indre	211 ha	<i>121 ha</i>	<i>60 ha</i>	<i>30 ha</i>

Document de travail



DÉMOGRAPHIE & HABITAT

3. UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE POUR UN ACCUEIL DURABLE

3.1. Permettre un accueil démographique raisonné

Garantir le renouvellement des générations à long terme
Faciliter le parcours résidentiel

3.2. S'appuyer sur une armature de projet

Conforter l'articulation des polarités
Se partager les responsabilités

3.3. Poursuivre les actions en faveur de la sobriété urbaine

Faire avec le déjà-là
Intégrer la programmation résidentielle au cœur de la démarche
Assumer la responsabilité de la qualité

Le programme habitat à destination des PLU/PLUi

1 Identifier les besoins

À l'échelle du document local d'urbanisme, estimer les besoins en fonction notamment de :

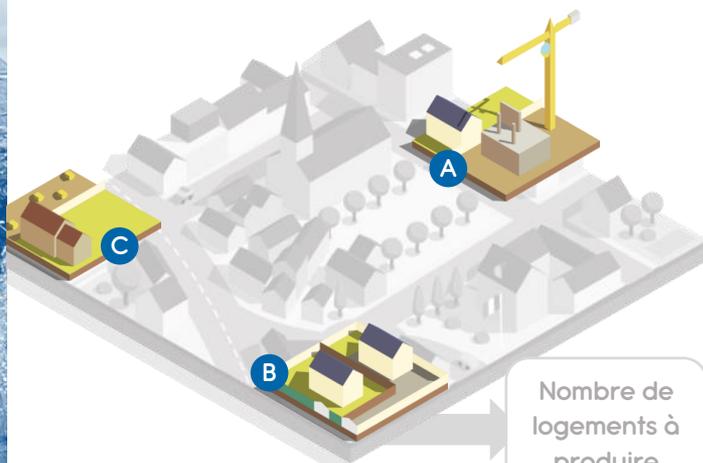
- de la trajectoire démographique envisagée
- de l'identification des besoins spécifiques
- des capacités d'accueil du territoire...

➔ Nombre de logements à produire

2 Localiser la production

Pour chaque catégorie, identifier le nombre de logement dont le document local d'urbanisme permet ou prévoit la production

Agglomérations et bourgs



Mobiliser toutes les possibilités à l'intérieur des enveloppes agglomérées

A. Secteurs de projet stratégiques

objectifs **58** potentiel ++

outils règlement, OAP sectorielles, OAP thématique

B. Densification spontanée

objectifs **59** potentiel +

outils règlement, OAP thématique

C. Résorption de la vacance

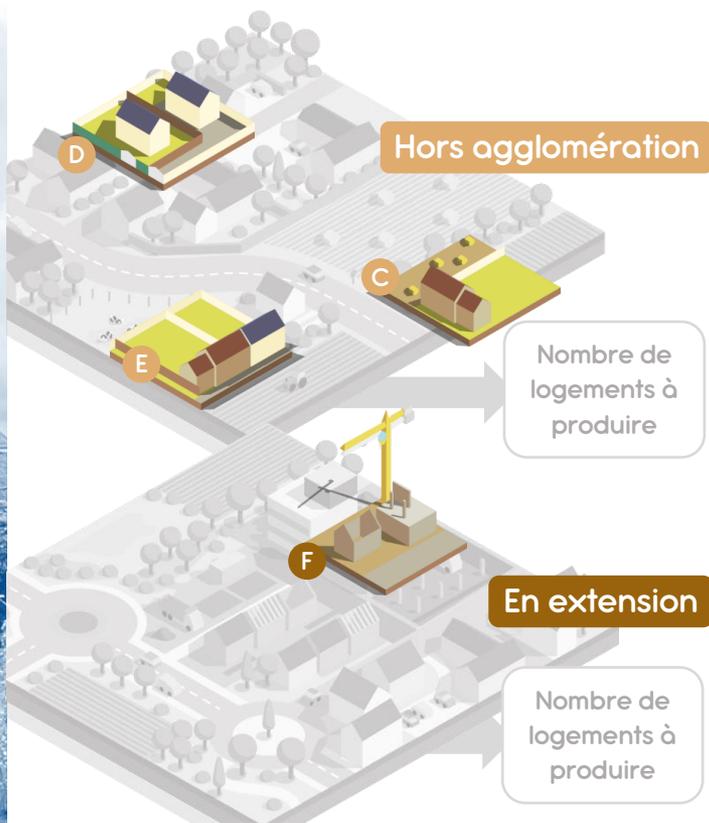
objectifs **60** potentiel -

outils maîtrise foncière, accompagnement financier

Le programme habitat à destination des PLU/PLUi

2 Localiser la production

Pour chaque catégorie, identifier le nombre de logement dont le document local d'urbanisme permet ou prévoit la production



Encadrer le potentiel de production en dehors des agglomérations

D. Densification des hameaux

objectifs **68** potentiel **+**

outils règlement, OAP thématique

E. Changement de destination

objectifs **5** **103** potentiel **+**

outils règlement

Si besoin, recourir à l'extension urbaine

F. Extension

objectifs **57** **66** potentiel **++**

outils règlement, OAP sectorielle

Le programme habitat à destination des PLU/PLUi

1 Identifier les besoins

Nombre de logements
à produire

2 Localiser la production

Pour chaque catégorie, identifier le nombre de logement dont le document local d'urbanisme permet ou prévoit la production

Agglomérations et bourgs

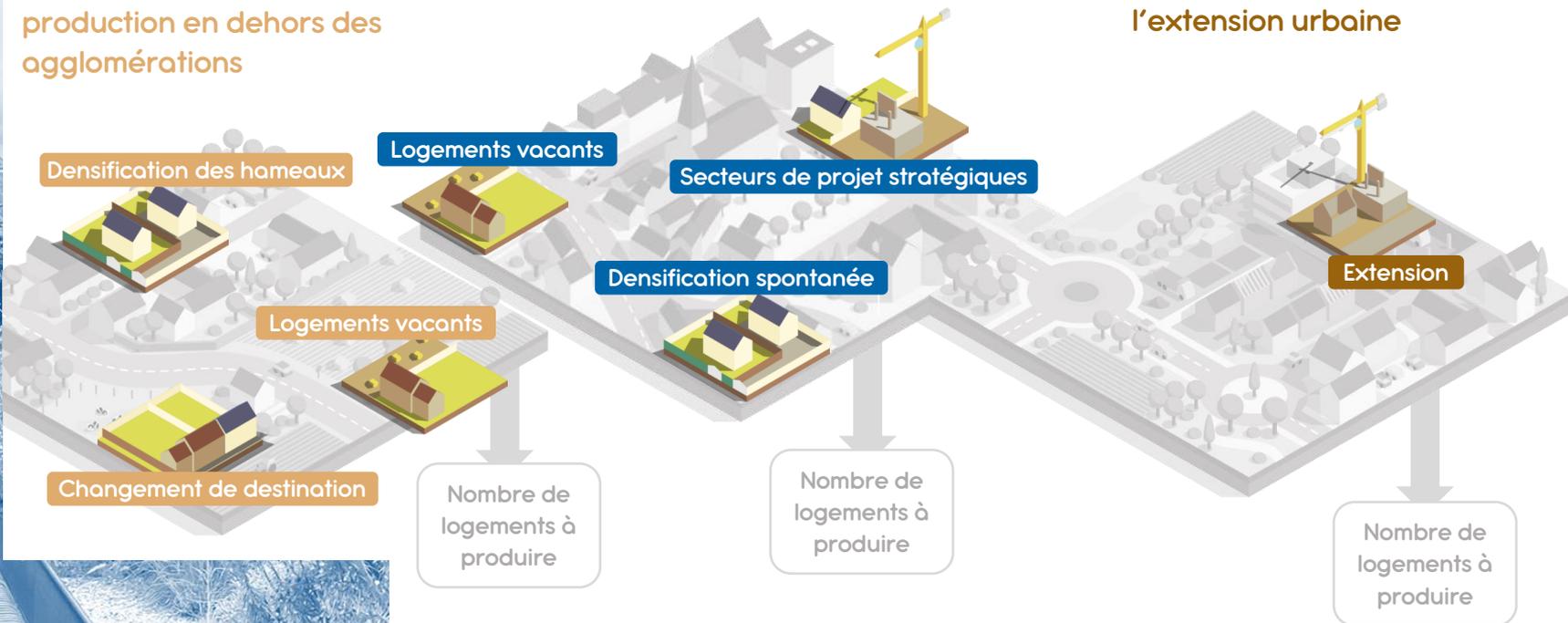
Hors agglomération

Encadrer le potentiel de production en dehors des agglomérations

Mobiliser toutes les possibilités à l'intérieur des enveloppes agglomérées

En extension

Si besoin, recourir à l'extension urbaine



Le programme habitat à destination des PLU/PLUi

Objectif 60
Expliciter la démarche de programmation
résidentielle



Exemple

	Dans le tissu urbain			Hors agglomération		En extension	TOTAL
	Secteurs de projets stratégiques	Densification ou renouvellement spontané	Logements vacants	Densification des hameaux	Changement de destination	Extensions urbaines	
Commune ou interco	34	20	5	5	8	42	114
	30%	18%	4%	4%	7%	37%	
TOTAL	59			13		42	114
	52%			11%		37%	

Objectifs de production
dans l'enveloppe
urbaine : 50 %



3. UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE POUR UN ACCUEIL DURABLE

à retenir

Viser un objectif de renouvellement des générations (scénario stabilité 2050)

Faciliter l'accès au logement pour tous en améliorant le parcours résidentiel

Organiser le développement de chaque pôle pour assurer un équilibre territorial

Planifier une production de qualité et économe en foncier

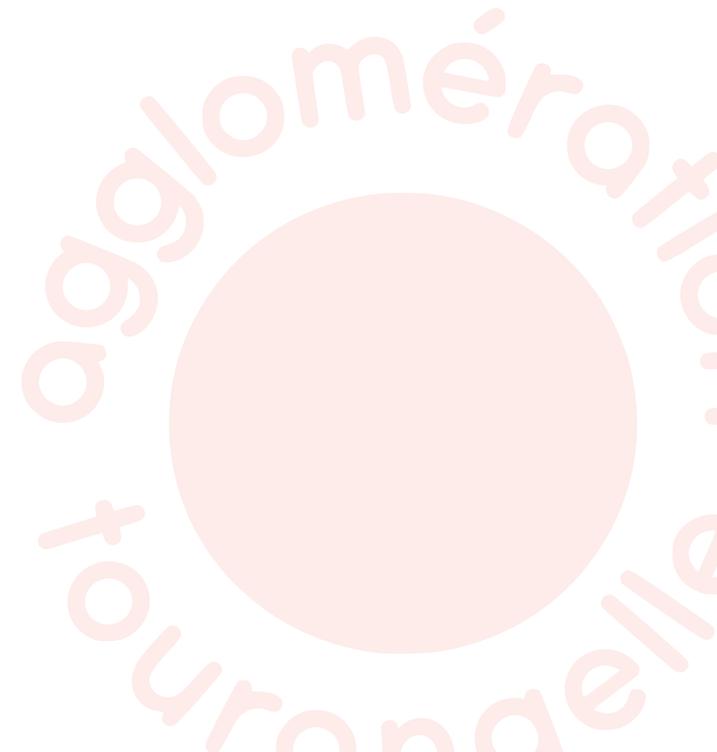
Dans le DOO

Le document d'orientation et d'objectifs contient :

- Une territorialisation des objectifs (nombre de logements à produire, consommation foncière maximale, etc.)
- Des responsabilités associées à chaque pôle, selon sa place dans l'armature
- Des outils pour évaluer et encadrer la production de logement sous toutes ses formes (encadrée/spontanée, en renouvellement/en extension...)
- etc.

CENTRALITÉS ET COMMERCE

4. UNE AGGLOMÉRATION ÉQUILBRÉE ET BIEN ÉQUIPÉE



CENTRALITÉS & COMMERCE

4. UNE AGGLOMÉRATION ÉQUILIBRÉE ET BIEN ÉQUIPÉE

Les grandes orientations

issues des groupes partenariaux,
des revues thématiques et de la
scène citoyenne

Redonner une vocation
multifonctionnelle aux
centralités

Réguler les implantations
logistiques

Assurer la proximité
des populations aux
services et
équipements en tout
point du territoire

Recréer du commerce de
proximité

Adapter l'équipement
commercial à l'évolution
démographiques et aux
modes de vie

Mutualiser les
équipements et
intensifier les usages



Principes de développement urbain



1 Identifier la ou les **enveloppes urbaines principales**

Ces entités sont cartographiées et peuvent s'étendre, se densifier et se renouveler

EXTENSION

DENSIFICATION

ÉVOLUTION



2 Sur le reste du territoire, ne permettre que l'évolution de l'existant

Ces entités ne peuvent pas accueillir de construction supplémentaire pour l'habitat : extensions et annexes seulement

EXTENSION

DENSIFICATION

ÉVOLUTION



3 Éventuellement, identifier des **espaces urbanisés secondaires** pouvant être densifiés et délimiter leur enveloppe

Ces entités peuvent se densifier, sous réserve de remplir les critères définis par le SCoT

EXTENSION

DENSIFICATION

ÉVOLUTION

Principes de développement urbain



1 Identifier la ou les enveloppes urbaines principales

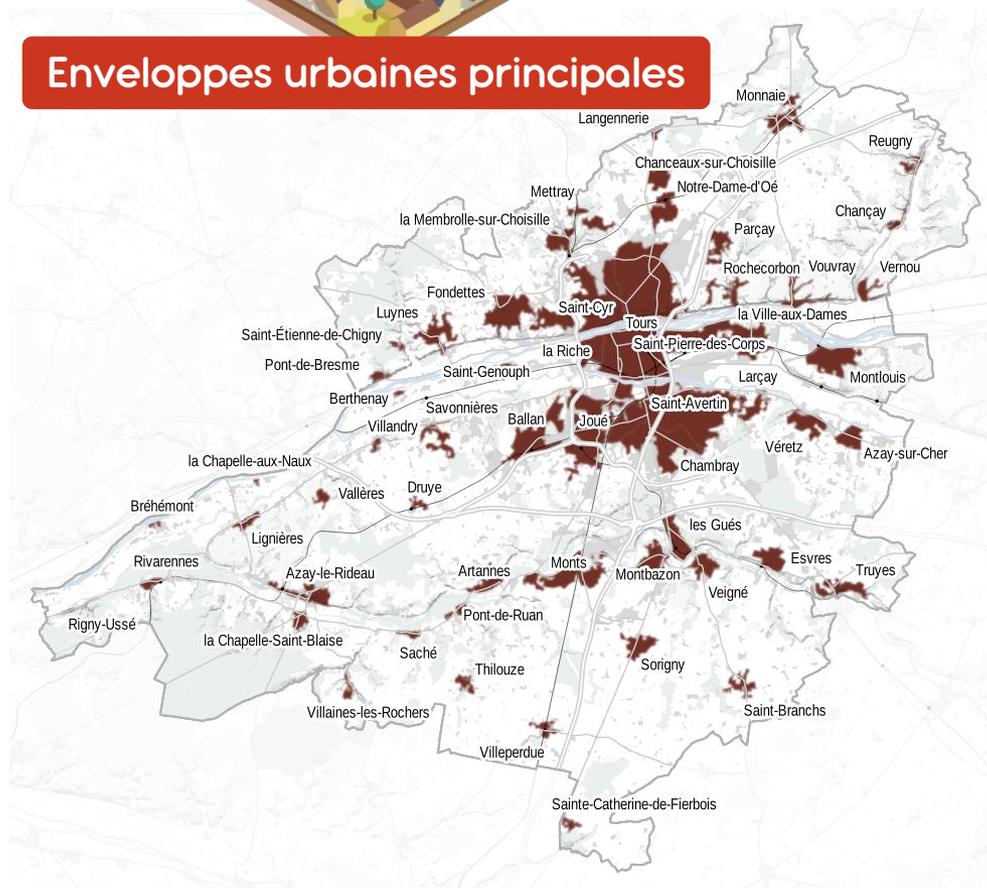
Ces entités sont cartographiées et peuvent s'étendre, se densifier et se renouveler

EXTENSION

DENSIFICATION

ÉVOLUTION

Enveloppes urbaines principales



L'extension de l'urbanisation s'effectue exclusivement en continuité des enveloppes urbaines principales cartographiées par le SCoT

Principes de développement urbain



- 2 Sur le reste du territoire, ne permettre que l'évolution de l'existant

EXTENSION

DENSIFICATION

ÉVOLUTION

Ces entités ne peuvent pas accueillir de construction supplémentaire pour l'habitat : extensions et annexes seulement



- 3 Éventuellement, identifier des **espaces urbanisés secondaires** pouvant être densifiés et délimiter leur enveloppe

EXTENSION

DENSIFICATION

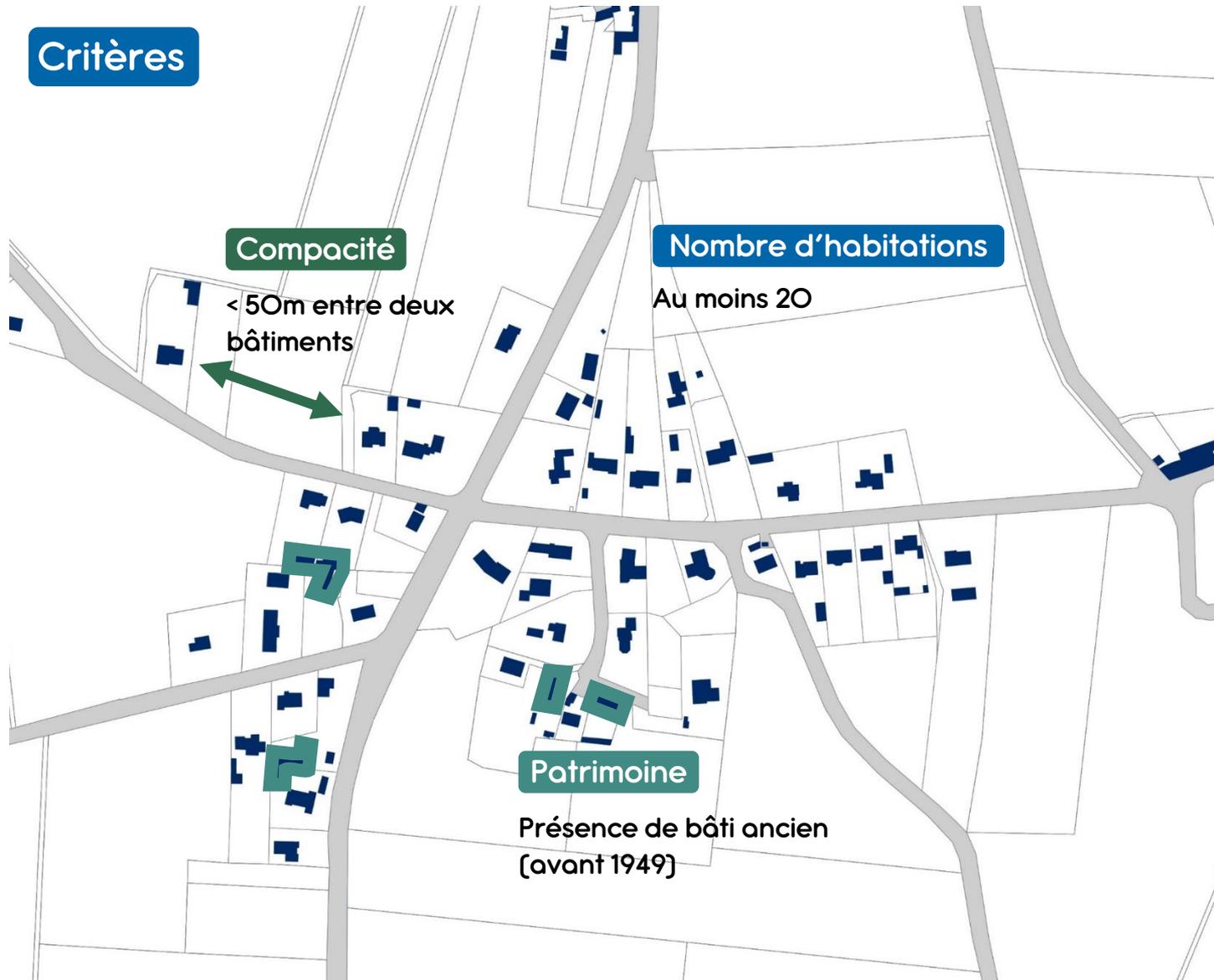
ÉVOLUTION

*Ces entités peuvent se densifier, **sous réserve de remplir les critères définis par le SCoT** :*

- *Implantation historique*
- *Au moins 20 habitations existantes*
- *Compacité du bâti : délimitation au plus proche en excluant les bâtiments distants de plus de 50 mètres*

Objectif 67 – Comment définir une entité secondaire ou hameau constitué ?

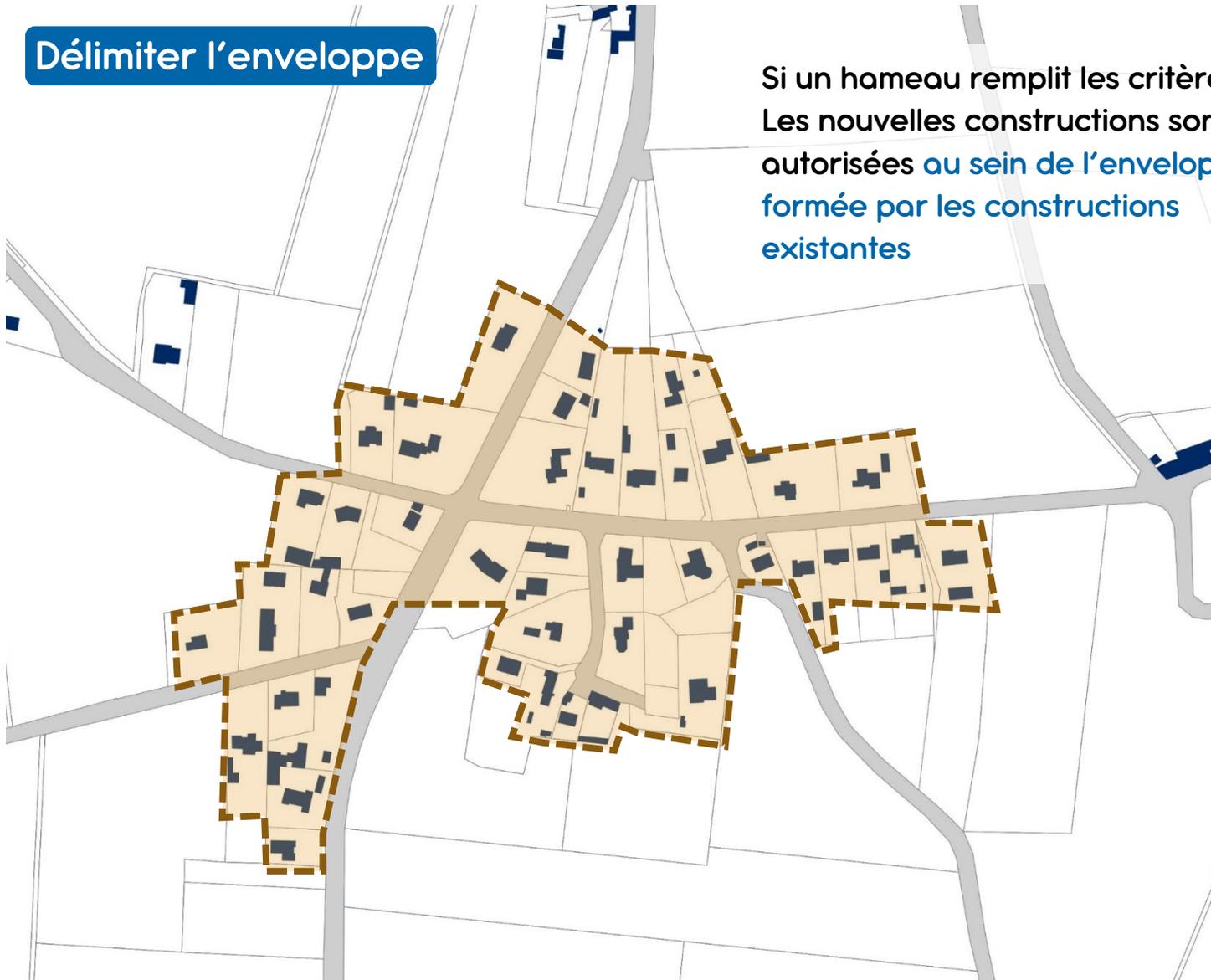
Critères



Objectif 67 – Comment définir une entité secondaire ou hameau constitué ?

Délimiter l'enveloppe

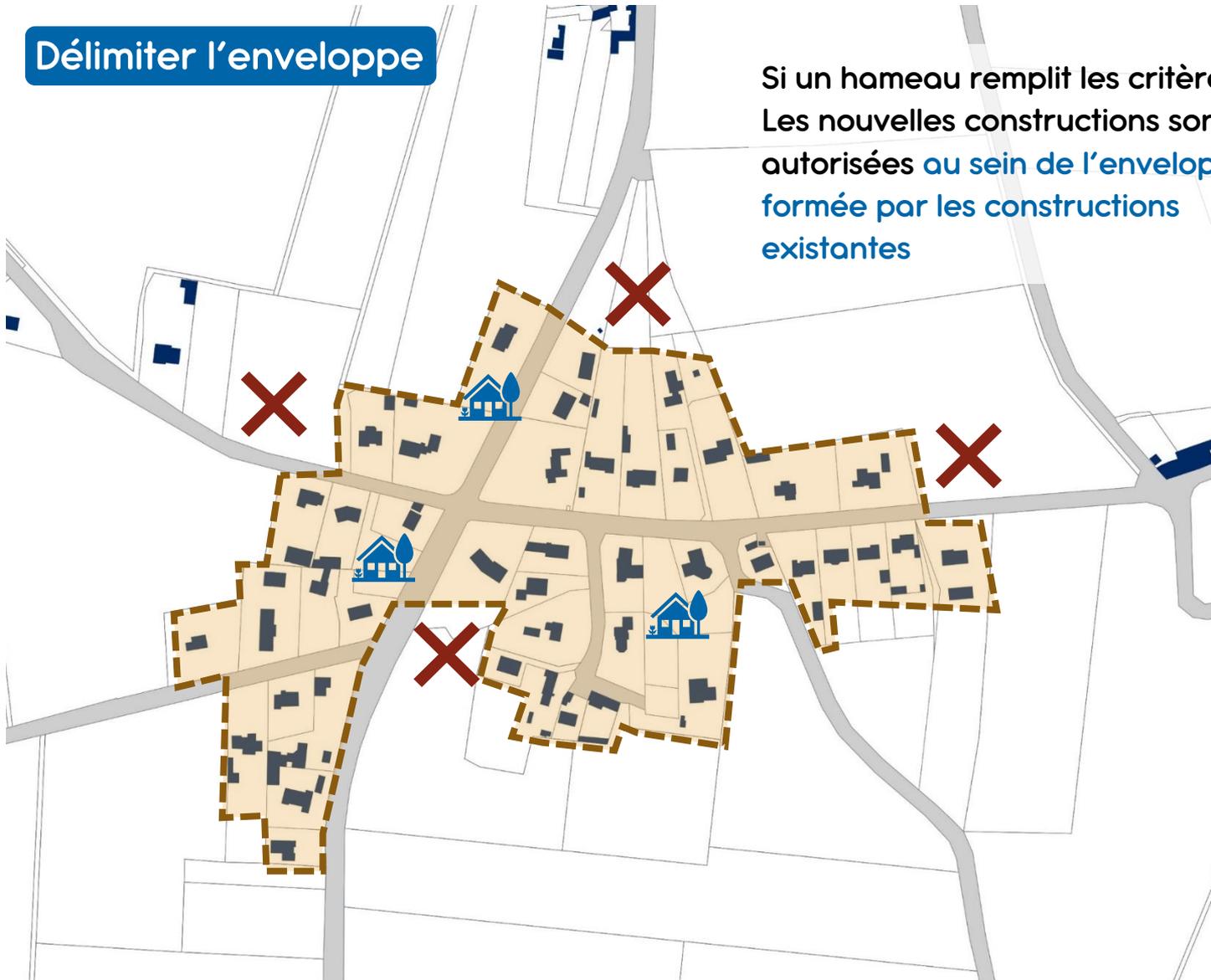
Si un hameau remplit les critères :
Les nouvelles constructions sont
autorisées **au sein de l'enveloppe**
formée par les constructions
existantes



Objectif 67 – Comment définir une entité secondaire ou hameau constitué ?

Délimiter l'enveloppe

Si un hameau remplit les critères :
Les nouvelles constructions sont
autorisées au sein de l'enveloppe
formée par les constructions
existantes



Le commerce

1 Prioriser les centralités

Commerce autorisé sans conditions dans les centralités cartographiées par le SCoT

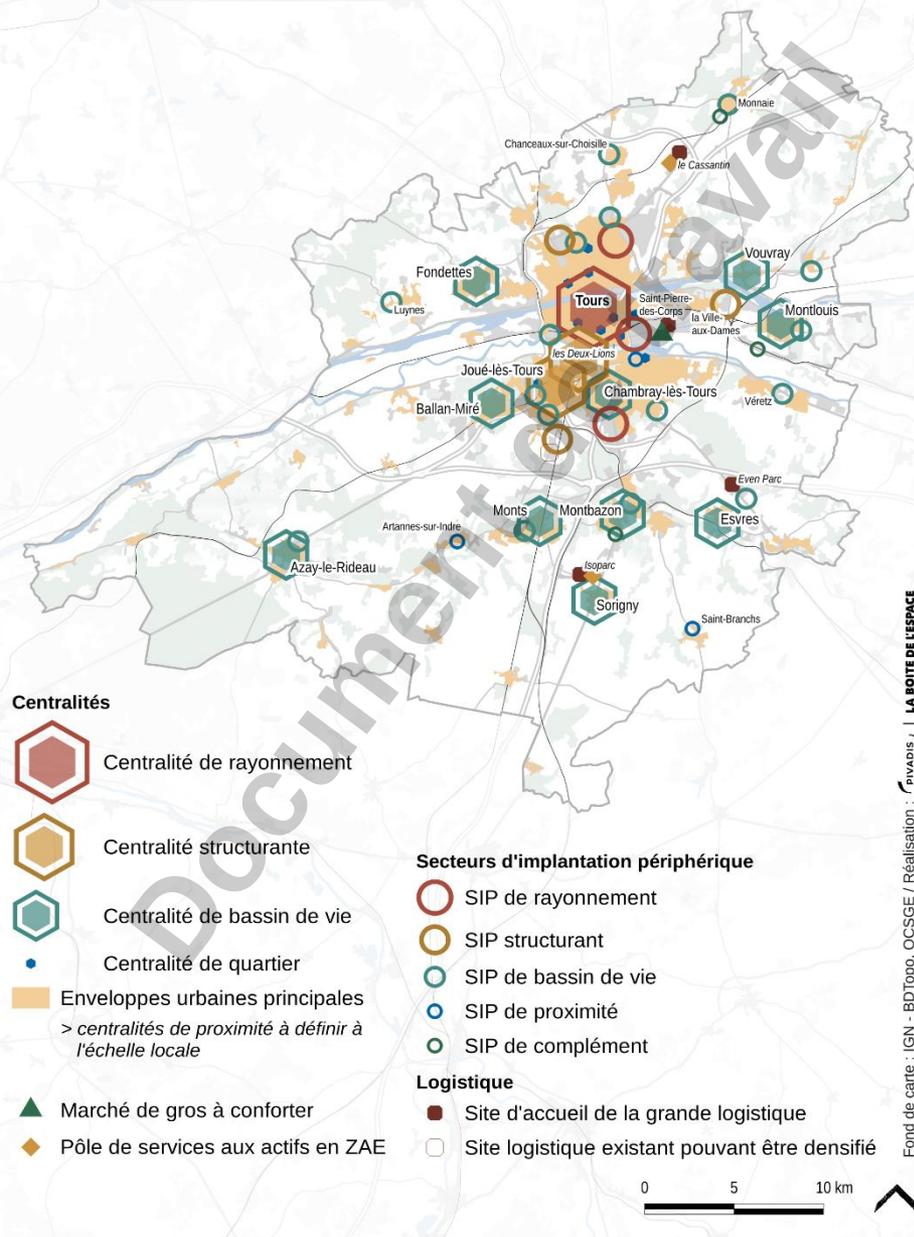
Possibilité de définir localement des centralités de proximité

2 Encadrer l'installation d'activités commerciales en dehors des centralités : secteurs d'implantation périphérique

Commerce autorisé sous conditions de surface minimale, sur les sites existants cartographiés par le SCoT

Armature commerciale et logistique

SCoT de l'agglomération tourangelle
Document d'orientation et d'objectifs





CENTRALITÉS & COMMERCE

4. UNE AGGLOMÉRATION ÉQUILIBRÉE ET BIEN ÉQUIPÉE

4.1. S'appuyer sur toutes les centralités

Intensifier l'ensemble des centralités

Préserver le socle agro-naturel du mitage résidentiel

4.2. Équiper l'agglomération au service des habitants

Assurer la synergie des équipements à toutes les échelles

Bâtir l'agglomération des proximités au service des plus vulnérables

Garantir un parcours éducatif complet

4.3. Garantir l'équilibre de l'appareil commercial

Prioriser les centralités

Encadrer les activités commerciales en dehors des centres

Maitriser les implantations des entrepôts logistiques et des commerces de gros

4. UNE AGGLOMÉRATION ÉQUILBRÉE ET BIEN ÉQUIPÉE

à retenir

Implanter en priorité les activités qui le peuvent en centralité

Organiser le développement résidentiel / mixte au sein et en continuité des centres-villes et centres-bourgs

Fixer des principes de localisation préférentielle des commerces

Dans le DOO

Le document d'orientation et d'objectifs contient :

- Des principes de développement urbain cartographiés, pour préserver l'espace agricole du mitage résidentiel
- Des règles sur l'implantation des commerces (centralités/périphérie)
- etc.

DÉMOGRAPHIE & HABITAT

5. UN ÉCOSYSTÈME PRODUCTIF EN TRANSITION VERS LA DÉCARBONATION



5. UN ÉCOSYSTÈME PRODUCTIF EN TRANSITION VERS LA DÉCARBONATION

Les grandes orientations

issues des groupes partenariaux ,
des revues thématiques et de la
scène citoyenne

Développer des activités
économiques qui
s'appuient sur les atouts
de l'agglomération
tourangelle

Permettre à l'économie
locale de faire sa
transition
(environnementale,
sociétale, énergétique)

Aménager des espaces
économiques de qualité,
pour les entreprises et
les salariés

Garder des espaces
stratégiques pour les
activités industrielles

Optimiser les zones
existantes

Préserver le foncier
agricole et renouveler
les générations



ÉCONOMIE & AGRICULTURE

5. UN ÉCOSYSTÈME PRODUCTIF EN TRANSITION VERS LA DÉCARBONATION

5.1. Œuvrer pour un développement cohérent

Veiller à l'équilibre des fonctions

Engager la transition foncière du secteur

Proposer un cadre de qualité

5.2. Reconnaître l'activité agricole comme pilier et tendre vers l'autonomie alimentaire

Conserver des sols agricoles vivants

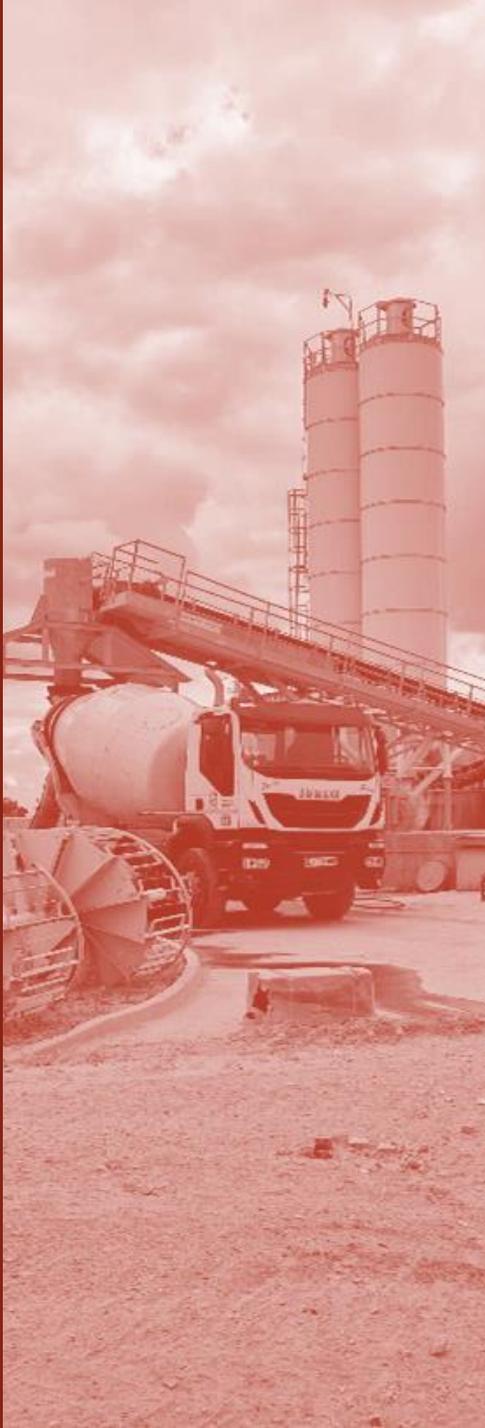
Accompagner les transitions du monde agricole

Protéger la complémentarité des filières

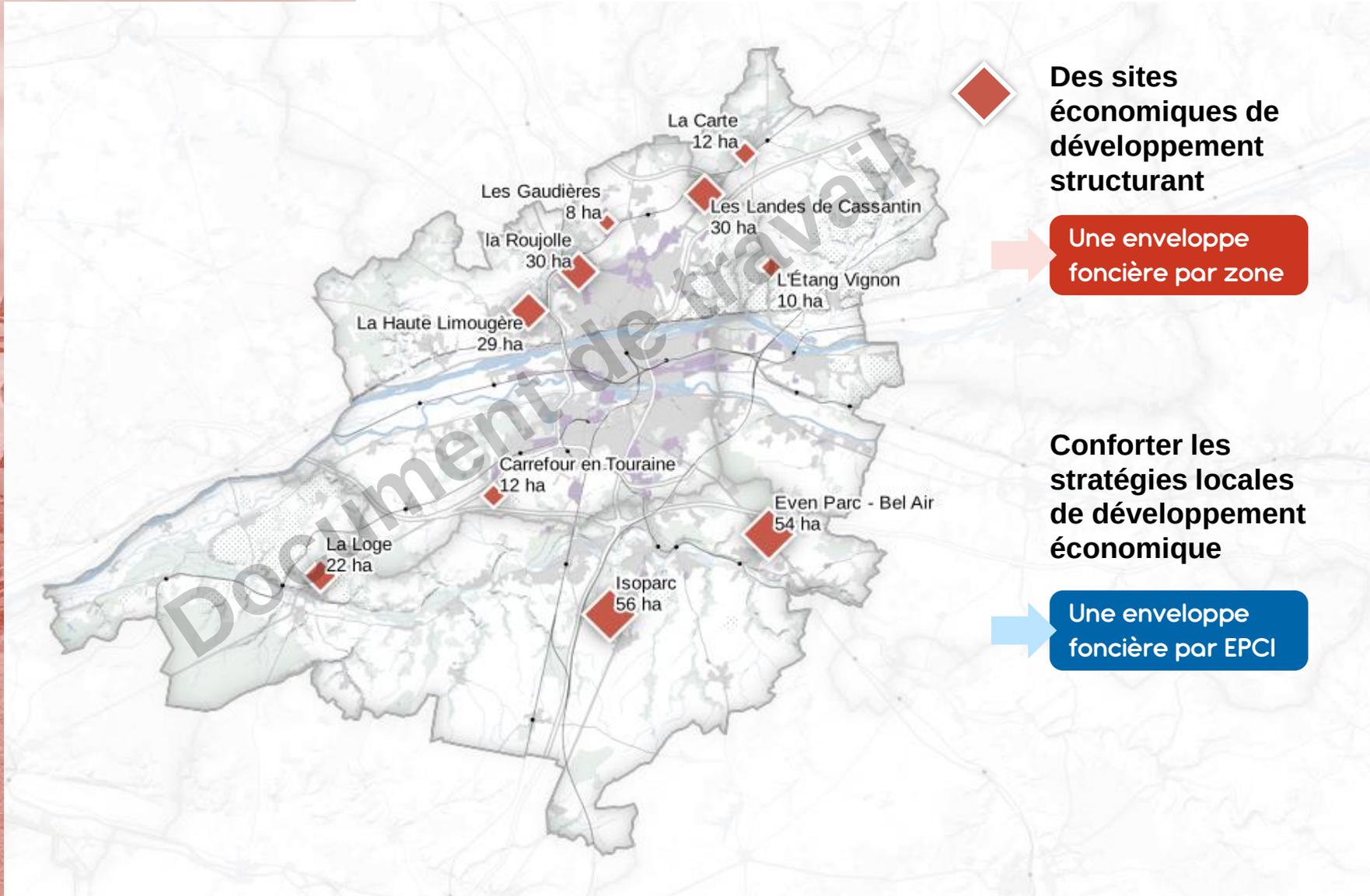
5.3. Valoriser la diversité des activités productives

Participer à l'intégration des besoins spécifiques

S'engager pleinement dans une économie circulaire et décarbonée



La consommation d'espace pour l'économie



5. UN ÉCOSYSTÈME PRODUCTIF EN TRANSITION VERS LA DÉCARBONATION

à retenir

Garder des espaces stratégiques pour implanter des activités industrielles

Proposer un modèle de qualité et économe en foncier

Permettre l'installation d'agriculteurs et l'évolution des exploitations existantes

Permettre la pérennisation des activités productives installées dans l'espace rural

Dans le DOO

Le document d'orientation et d'objectifs contient :

- Une carte des zones d'activités et de leur développement possible
- Une territorialisation de la consommation foncière pour l'activité économique
- etc.

MOBILITÉS

6. DES MOBILITÉS DIVERSIFIÉES ET INTERCONNECTÉES





MOBILITÉS

6. DES MOBILITÉS DIVERSIFIÉES ET INTERCONNECTÉES

Les grandes orientations

issues des groupes partenariaux,
des revues thématiques et de la
scène citoyenne

limiter l'impact du
stationnement dans
l'organisation urbaine

limiter la création de
nouvelles infrastructures
routières

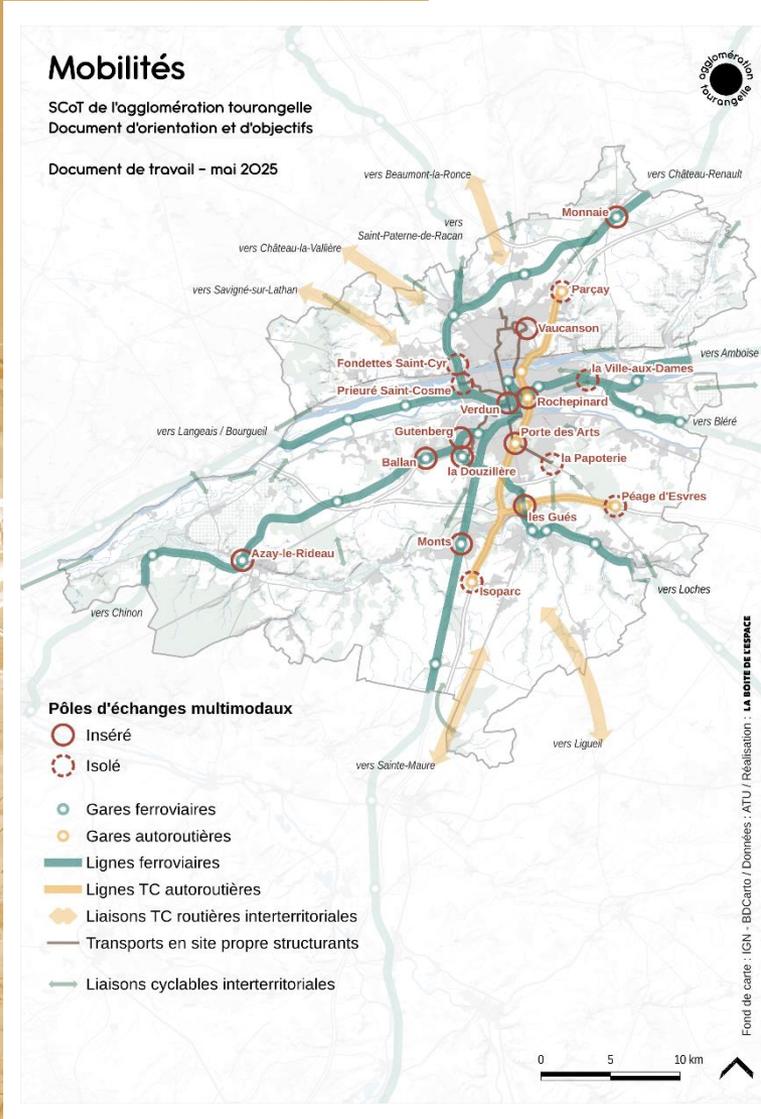
Articuler développement
urbain et dessertes en
transports collectifs

Favoriser les mobilités
douces

Urbaniser sans accroître
les nuisances

MOBILITÉS

6. DES MOBILITÉS DIVERSIFIÉES ET INTERCONNECTÉES



Privilégier le développement dans les secteurs desservis par les transports en commun et à proximité des pôles d'échanges multimodaux insérés dans le tissu urbain

Favoriser l'implantation d'équipements, de services... en centralité pour faciliter l'accès à pied ou à vélo

Permettre l'évolution des infrastructures existantes pour accueillir la multimodalité : voies réservées bus ou covoiturage, pistes cyclables...

MOBILITÉS

6. DES MOBILITÉS DIVERSIFIÉES ET INTERCONNECTÉES

6.1. Faire de la mobilité une condition d'aménagement du territoire

Articuler le développement du territoire avec la démarche de Service Express Régional Métropolitain (SERM)
Organiser la desserte de l'ensemble du territoire
Poser les conditions d'une meilleure coopération interterritoriale

6.2. Développer la proximité pour rendre efficace les modes actifs

Mener la transition de l'usage automobile
Penser l'aménagement à l'échelle du piéton
Développer le réseau cyclable

6.3. Prioriser l'optimisation des infrastructures existantes

Viser la multimodalité des infrastructures routières
Permettre l'évolution du réseau ferroviaire



MOBILITÉS

6. DES MOBILITÉS DIVERSIFIÉES ET INTERCONNECTÉES

à retenir

Articuler le développement autour des grands projets : SERM, Autoroute bas-carbone, Tram 2...

Prioriser l'optimisation des infrastructures existantes

Repenser la place de la voiture dans les aménagements

Proposer un territoire des courtes distances pour favoriser la marche et le vélo

Dans le DOO

Le document d'orientation et d'objectifs contient :

- Une carte des pôles d'échanges multimodaux projetés sur le territoire et des principes de développement associés
- Des outils pour la prise en compte des mobilités dans les documents d'urbanisme
- etc.

RESSOURCES & RISQUES

7. UN TERRITOIRE PRÉPARÉ AUX TRANSFORMATIONS CLIMATIQUES



RESSOURCES & RISQUES

7. UN TERRITOIRE PRÉPARÉ AUX TRANSFORMATIONS CLIMATIQUES

Les grandes orientations

issues des groupes partenariaux,
des revues thématiques et de la
scène citoyenne

limiter l'implantation
de nouveaux
logements en zone
inondable

S'inscrire dans la
trajectoire ZAN à
horizon 2050

Préserver la ressource en
eau en modérant les
usages

Maîtriser les
consommations d'énergie

Ne pas accroître
l'exposition des
populations aux risques





RESSOURCES & RISQUES

7. UN TERRITOIRE PRÉPARÉ AUX TRANSFORMATIONS CLIMATIQUES

7.1. Considérer la ressource en eau comme bien commun

Sensibiliser aux problématiques de gestion quantitative de la ressource en eau dans un contexte de raréfaction

Protéger la qualité de la ressource en eau

Garantir la capacité d'assainissement des eaux usées en anticipant les besoins

Assurer une gestion distincte des eaux usées et des eaux pluviales sur le territoire

7.2. Éviter et gérer les risques

Rendre le territoire acteur de la résilience vis-à-vis du risque inondation

Anticiper les besoins d'adaptation au regard de l'aggravation des phénomènes de mouvements de terrain en lien avec le changement climatique

Anticiper les problématiques de feux de forêts

Permettre la protection des populations et des biens vis-à-vis des risques technologiques

7.3. S'inscrire dans une trajectoire énergétique et ménager les ressources

Engager le territoire sur une trajectoire de sobriété énergétique des usages, du bâti, des activités

Appuyer la politique de sobriété par le développement de la séquestration des émissions

Assurer le développement d'un mix énergétique local

Permettre une économie de ressources dans les projets

S'inscrire dans une trajectoire de sobriété foncière

7. UN TERRITOIRE PRÉPARÉ AUX TRANSFORMATIONS CLIMATIQUES

à retenir

Inclure la question de la ressource en eau à toutes les échelles et dans toutes ses dimensions

Réduire l'exposition de la population au risque inondation

Engager le territoire dans une trajectoire de sobriété énergétique

Permettre une circularité des ressources issues du territoire

S'inscrire dans une trajectoire de sobriété foncière

Dans le DOO

Le document d'orientation et d'objectifs contient :

- Des objectifs pour la préservation de la ressource en eau dans un contexte de raréfaction
- Des outils pour réduire l'exposition de la population au risque inondation
- Des principes sur la bonne intégration des énergies renouvelables
- Une répartition territoriale de la consommation foncière maximale
- etc.

Bilan de la consommation d'espace

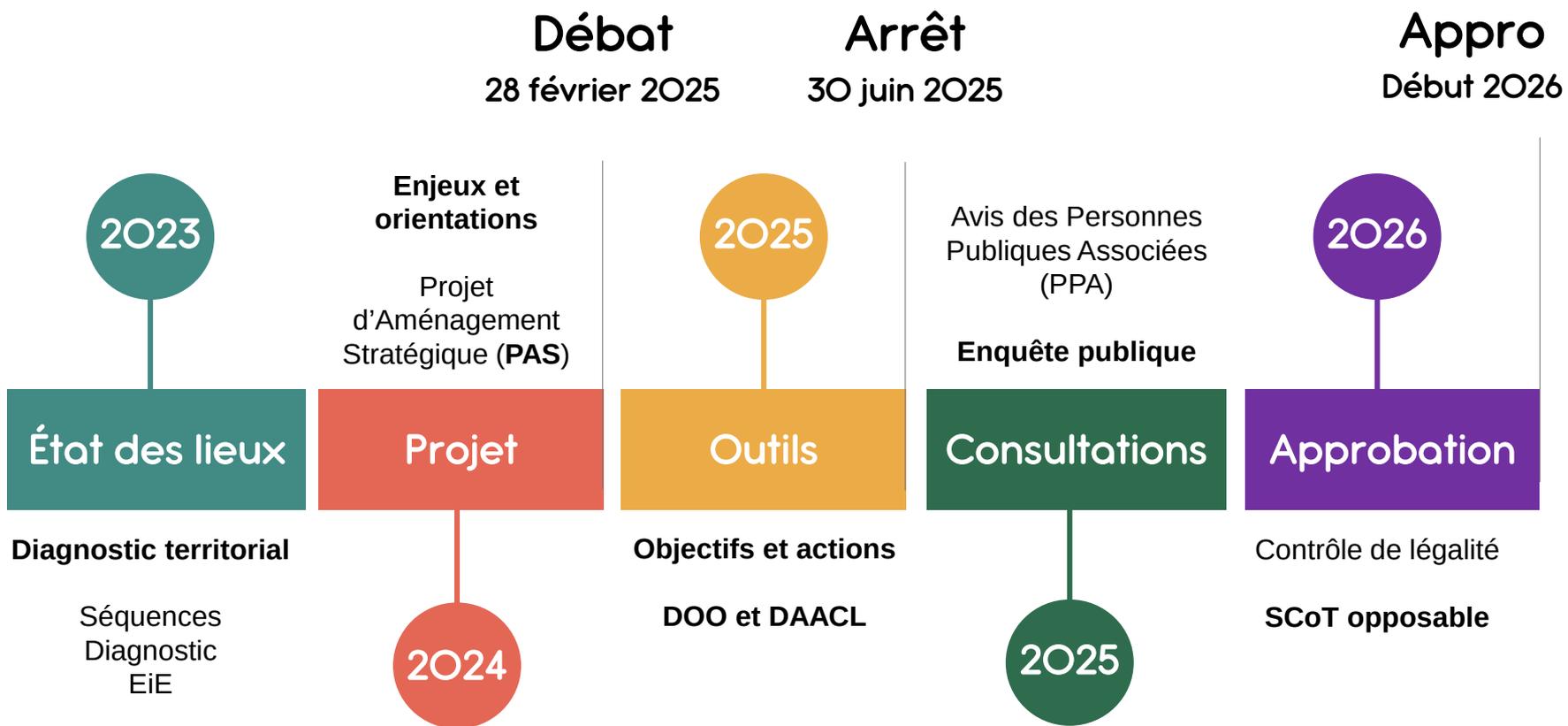
Consommation maximale d'espaces naturels, agricoles et forestiers

Intercommunalité	2021-2030	2031-2040	2041-2050
Tours Métropole Val de Loire	268 ha	134 ha	67 ha
Touraine-Est Vallées	110 ha	55 ha	28 ha
Touraine Vallée de l'Indre	225 ha	112 ha	56 ha
Total	603 ha	301 ha	151 ha

Document de travail



Planning





SCOT

**Merci de
votre
attention**

contact@scot-agglotours.fr